



# PRESENTATION DE L'ESPACE INFO HABITAT

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)





# PLAINE HAUTE

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://saintbrieuc-armor-agglo.fr)



# PRESENTATION



## **Un service public pour tous, neutre et gratuit**

L'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été créé en 2018 comme point d'entrée unique pour toutes questions relatives au logement, projet d'achat, de rénovation ou d'aide financière...

Depuis le 1er janvier 2022, l'EIH est agréé Espace Conseils France Rénov'.

# PERMANENCE



**Horaires accueil téléphonique : 02 96 77 30 70**

**Période scolaire :**

Lundi, mercredi, jeudi : 9h à 12h | 13h30 à 17h

Vendredi : 9h à 12h

**Vacances scolaires :**

Du mardi au vendredi : 9h à 12h

**Accueil physique sur rdv :**

- Au CIA, 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie à Saint-Brieuc
- Dans les Pôles de proximité sans rendez-vous :

**BINIC**

**PLOEUC L'HERMITAGE** : lundi 12 juin et lundi 12 juillet de 14h à 17h

**QUINTIN** : lundi 12 juin et lundi 12 juillet de 9h à 12h

# Le site Internet de l'EIH



NOS MISSIONS

ACTUALITÉS

AGENDA

PARTENAIRES

TÉLÉCHARGER

FAQ



L'ESPACE INFO HABITAT  
DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Il permet aux usagers de retrouver les actualités ainsi que des documents à consulter (le Guide Aides) ou à télécharger (le Formulaire de demande de subvention).

Il nous permet également de relayer les activités de nos partenaires.

# L'Espace Info Habitat, au service des habitants



## **Une réponse à tous les besoins liés à un projet habitat**

- Appui technique (conseils personnalisés, diagnostics techniques sous conditions)
- Aide à la mobilisation des aides financières nationales et locales
- Informations juridiques et réglementaires
- Conseils à l'investissement locatif

## **Des visites énergie à domicile pour les ménages les plus vulnérables (SLIME)**

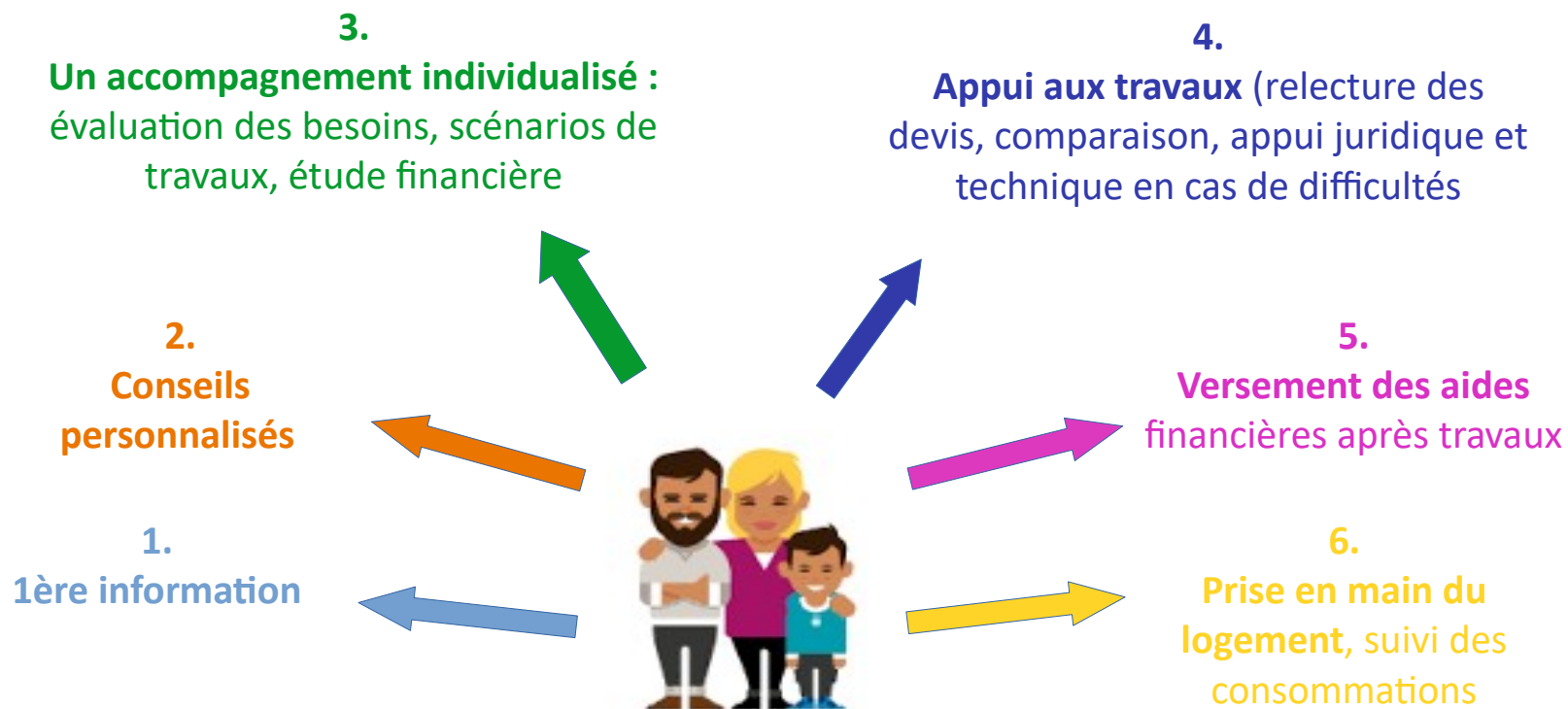
- Recherche de solutions durables, installation d'équipements économes

## **Un accompagnement à l'auto-réhabilitation pour les ménages en difficulté**

## **Une animation locale avec tous les acteurs pour dynamiser l'amélioration de la qualité des logements**

- Visites de chantiers, salons de l'habitat, ateliers ...
- Des outils de communication dédiés
- La mobilisation des professionnels intervenant dans le parcours résidentiel

# Le parcours du ménage



# L'Espace Info Habitat, quelques données chiffrées en 2022



**6 799**

**contacts, soit  
29/jour**

**2 184**

**ménages  
informés**

**973**

**ménages  
conseillés**  
(entretien de plus  
d'1h sur son projet  
personnel)

**638** projets  
habitat  
accompagnés et  
financés par  
SBAA/ANAH, soit  
**4,48 millions d'€  
d'aides SBAA**



Soit un total  
de 10,4  
millions d'€  
de travaux  
générés



# Répartition des aides distribuées en 2022



Types d'aides	Projets accompagnés	Montant financier engagé -ANAH/SBAA
Prime à la vacance	33	132 000 €
Prime à l'achat	67	268 000 €
Aide aux travaux	344	3 589 678 €
- dont énergie	231	1 929 495 €
- dont habitat dégradé	55	143 275 €
- dont investissement locatif	7	147 174 €
- dont copropriétés de Saint-Brieuc	126	1 369 734 €
Aide à l'adaptation	119	458 787 €
<b>Total</b>	<b>638</b>	<b>4 448 465 €</b>

# LES OBJECTIFS DE L'AGGLO :



RE-INVESTIR LES LOGEMENTS DE NOS CENTRES-VILLES /CENTRES-BOURGS

RECONQUÉRIR LES LOGEMENTS VACANTS

FAVORISER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS FACE À UN HANDICAP OU UNE PERTE D'AUTONOMIE

SOUTENIR L'ACHAT IMMOBILIER DES FAMILLES ET INVESTISSEURS

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L INDIGNITE DES LOGEMENTS

# Projection 2023



→ un objectif transversal : simplification et lisibilité en étant complémentaire aux aides nationales et, en prenant en compte les spécificités locales.

→ Proposition de soutenir 360 projets habitat avec une enveloppe d'1,16 millions d'€, répartie comme suit :

1. Prime vacance	200 000 €
2. Prime à l'achat	320 000 €
3. Aides aux travaux	486 000 €
4. Aides à l'adaptation	154 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 000 €</b>

## RECOMMANDATIONS



- 1/ Ne pas signer les devis avant la création des comptes et l'accord de la subvention
- 2/ Solliciter des artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- 3/ Ne pas démarrer les travaux avant accord d'octroi des aides
- 4/ Certaines aides ne sont pas cumulables

**ATTENTION** ces aides sont soumises à certains critères, notamment à plafonds de ressources et contreparties sociales, tels loyers plafonnés, conservation du logement durant 6 ans...

# REVENU FISCAL DE REFERENCE DE REFERENCE 2022 SUR LES REVENUS 2021

Plafonds de ressources Aides de SBAA

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



## La prime à la VACANCE **Montant 4 000 €**

- Logement non occupé depuis plus de 2 ans
- Logement ancien de + de 15 ans
- Situé en secteur prioritaire
- Résidence principale
- Pas de revente avant 6 ans
- Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique de 25 % et 200Kwh/m2/an
- Plafonds de ressources « intermédiaire »

**Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues**



## La prime à la VACANCE **Montant 4 000 €**

- Logement non occupé depuis plus de 2 ans
- Logement ancien de + de 15 ans
- Situé en secteur prioritaire
- Location non meublée en résidence principale
- SH de plus de 40 m<sup>2</sup>
- Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique de **35 %** et 200Kwh/m<sup>2</sup>/an
- Montant du loyer encadré par grille de plafonds à respecter

Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues



## La prime à l'ACCESSION **Montant 4 000 €**

- Logement ancien de + de 15 ans nécessitant de travaux
- Situé en secteur prioritaire
- Résidence principale
- Etre primo accédant
- Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique de 25 % et 200Kwh/m2/an
- Plafonds de ressources « intermédiaire »
- Dossier à déposer 4 semaines avant signature notaire

**Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues**





## La prime à l'ACCESSION **Montant 4 000 €**

- Logement ancien de + de 15 ans nécessitant de travaux
- Situé en secteur prioritaire
- Location non meublée en résidence principale pendant 6 ans
- SH de plus de 40 m<sup>2</sup>
- Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique de **35 %** et 200Kwh/m<sup>2</sup>/an
- Montant du loyer encadré par grille de plafonds à respecter
- Dossier à déposer 4 semaines avant signature notaire

**Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues**



## La prime à la Performance Energétique **Montant 5 000 €**

- Atteinte de l'étiquette B après travaux
- Résidence principale
- Pas de revente avant 6 ans
- Plafonds de ressources « modeste » si aides ANAH accordée
- Plafonds de ressources « intermédiaire » si autres aides SBAA accordées

Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues



## La prime à la Performance Energétique **Montant 5 000 €**

- Atteinte de l'étiquette B après travaux
- Location non meublée en résidence principale pendant 6 ans
- SH de plus de 40 m<sup>2</sup>
- Montant du loyer encadré par grille de plafonds à respecter : loyer social ou très social

Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues



# Aides au travaux de MISE EN SECURITE

## Montant 30 % des travaux

- Etre propriétaire
- Résidence principale
- Permettre de régler les problèmes d'inconfort ou de dégradations
- Pas de revente avant 6 ans
- Plafonds de ressources « modeste »
- Plafonné à 4 000€

Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues



# Aides au travaux d'ADAPTATION

**Montant 20 % des travaux**

- Propriétaire ou locataire (avec accord du proprio)
- Résidence principale
- Un des occupants doit être en possession d'un GIR ou d'une carte d'invalidité
- Présenter un justificatif : diagnostic adaptation ou rapport d'ergothérapeute
- Plafonds de ressources « intermédiaire »
- Plafonné à 2 000€

**Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues**



# Aides aux Travaux / Investissement locatif

## Montant 10 % des travaux

- Logement ancien de + de 15 ans
- Logement dégradé
- gain énergétique à atteindre minimum de 35 %
- Location non meublée en résidence principale pendant 6 ans
- Loyers maîtrisés conventionnement ANAH

Aide cumulable dans la limite de 18 000 €/logement toutes aides confondues

*Les aides SBAA*



# COPROPRIETE

Ne sont concernées que les copro en hyper centre de Saint Briec dans le cadre de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain)

Subvention de 5 % des travaux HT effectués dans les parties communes.

# Une équipe de partenaires



L'Espace Info Habitat s'appuie sur les structures de conseils du territoire pour accompagner l'ensemble des habitants dans leur projet.

C'est l'expertise de chacun et l'interaction entre les différents services qui offrent aux usagers la garantie de disposer d'un conseil sur mesure et efficient.





## ACTION LOGEMENT

Action Logement, piloté par les organisations patronales et syndicales de salariés, gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés et de favoriser leur accès à l'emploi. L'action du groupe contribue à améliorer la situation du logement en France, participant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

Leur action traduit leur mobilisation et leur ambition de renforcer l'accès au logement des jeunes et des salariés, mais aussi de soutenir la relance de la construction et de la rénovation, rejoignant ainsi deux priorités nationales, l'emploi et le logement.



## ADIL

Agréée par le Ministère en charge du logement et conventionnée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'ADIL 22 a pour vocation d'offrir gratuitement au public un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. Chaque année plus de 8 000 ménages costarmoricains font la démarche de s'adresser à l'ADIL pour s'informer ou faire étudier la faisabilité de leur projet résidentiel.



## AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

L'ANAH est un établissement public administratif de l'Etat, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à promouvoir et aider la réalisation de travaux d'amélioration des logements du parc privé en attribuant des subventions aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants (sous conditions de ressources). Depuis 2006, Saint-Brieuc Armor Agglomération est délégataire des aides de l'ANAH.



## ALEC

L'Espace info-énergie est un service de conseils gratuits et neutres pour les particuliers sur les économies d'énergie. Il est financé par l'ADEME et la région Bretagne et est conduit par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc, une association créée en juin 2010 sous l'impulsion de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des Communautés de communes du Pays.

Les conseillers de l'Espace info-énergie réalisent des évaluations simplifiées de la consommation, accompagnent les particuliers, les informent, les sensibilisent lors d'évènements.



## CAUE

*Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor (CAUE) est une association qui a pour but de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité.*

*Il assure sur l'ensemble du département une fonction de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers.*

*La loi sur l'Architecture de 1977 donne pour missions au CAUE la sensibilisation du public, le conseil architectural aux particuliers, l'information et la formation des professionnels, le conseil aux collectivités locales.*



## Compagnons Bâisseurs de Bretagne

*Les Compagnons bâtisseurs agissent depuis 50 ans, **avec et pour** les personnes fragilisées sur l'amélioration de leur habitat et leur insertion socioprofessionnelle, et participent à la lutte contre le mal logement.*

*Ils accompagnent les projets habitat des locataires du parc public ou privé, des propriétaires occupants et des publics hébergés.*

*Des permanences à titre expérimental seront mises en place d'ici la fin de l'année au sein du Centre Inter Administratif afin de répondre aux demandes des ménages et proposer l'accompagnement nécessaire.*



BRETAGNE LOIRE

## SOLIHA-AIS

*SOLIHA Agence Immobilière Sociale est une agence immobilière à caractère sociale, au service des particuliers et des collectivités locales. Sa mission est d'accompagner les propriétaires dans la recherche de locataire et dans la gestion locative de leur bien.*

*- Développer une offre de logements locatifs privés, adaptés à la demande locale et sociale*

*- Sécuriser les propriétaires bailleurs et les collectivités locales dans la gestion de leur parc immobilier*

*- Garantir la bonne occupation sociale du parc conventionné privé*

*- Favoriser l'accès au logement pour tous.*



## SOLIHA

*Bâtitseur de solidarités pour l'habitat, l'Association SOLIHA22 contribue depuis près d'un demi-siècle à l'amélioration des conditions de logements des habitants du département et notamment les plus modestes.*

*Forte d'une équipe de 25 spécialistes, techniciens spécialisés, conseillers habitat, thermiciens, elle propose une palette complète de services aux propriétaires privés et aux collectivités locales.*

*Elle intervient notamment sur l'OPAH Copropriétés.*



## UFC QUE CHOISIR

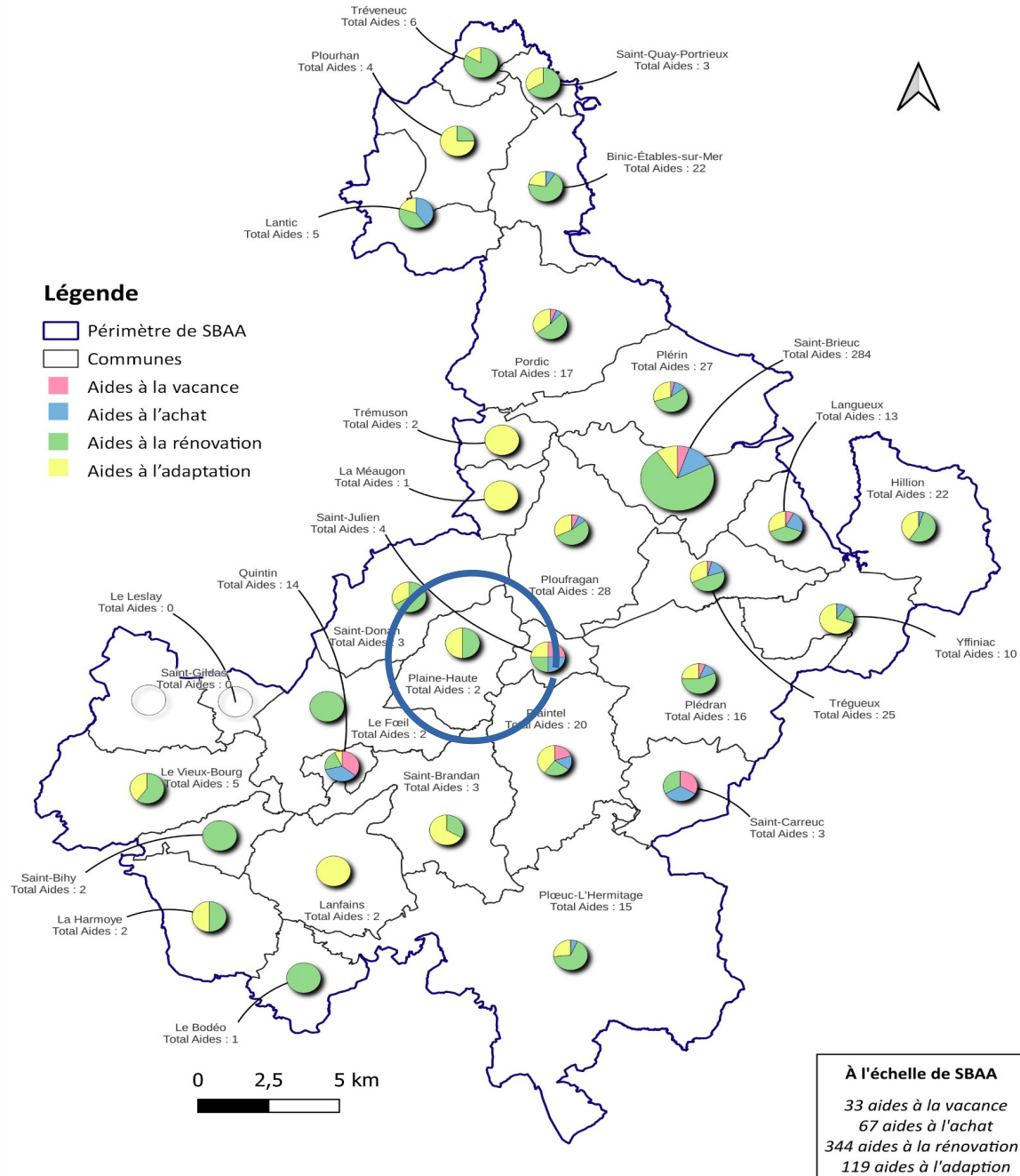
*Que Choisir en ligne est édité par l'UFC-Que Choisir, association à but non lucratif créée en 1951, doyenne des associations de consommateurs d'Europe occidentale. L'UFC-Que Choisir est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre*



## URBANIS

*URBANIS est une société de conseil qui élabore et anime, principalement pour les collectivités territoriales, les opérations de réhabilitation de l'habitat privé ancien et des copropriétés récentes, les politiques locales de l'habitat, les PLU et les opérations d'aménagement d'îlots anciens, avec sa filiale Urbanis Aménagement.*

# Les aides habitat accordées par Saint-Brieuc Armor Agglomération en 2022 par commune et par typologie



# Les ménages conseillés par l'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération en 2022

